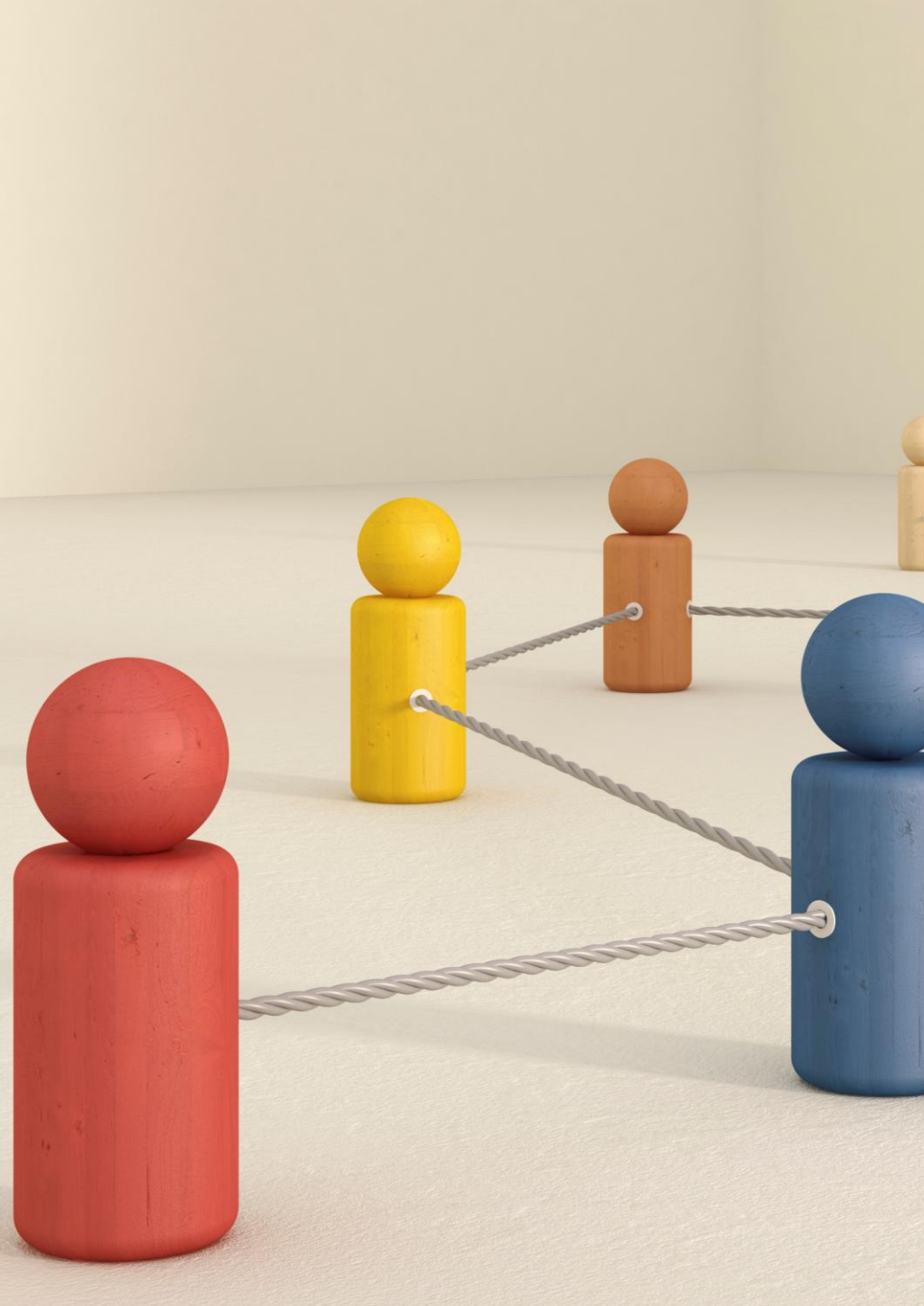


# Commission Cohésion sociale Enfance jeunesse culture et loisirs

---

MARDI 13 JANVIER 2026





---

# Ordre du jour

## CTG

- 1/ Bilan du mandat
- 2/ Bilan du fonctionnement de la commission
- 3/ Convention avec le Centre nautique de Crozon Morgat
- 4/ Adhésion à des outils collaboratifs (CAF et France Travail)
- 5/ Informations et questions diverses
  - Etude CLIC
  - Méthodologie sur l'harmonisation des ALSH

# 1/ Bilan du mandat 2020-2025

Les projets intercommunaux menés et suivis par la commission :

2021

- Création d'un **groupe de travail Handicap**, pour améliorer la prise en compte des enfants en situation de handicap dans les politiques locales
- Prise en charge par la communauté de communes du **deuxième poste de chargés de coopération CTG**, au service de la coordination intercommunale des politiques enfance-jeunesse-famille
- Mise en place du dispositif **France services** sur le territoire, pour faciliter l'accès des habitants aux services publics

2022

- Attribution d'un soutien financier à Kaniri Ar Mor pour la mise en place d'une **tarification différenciée**, favorisant l'accessibilité pour l'accompagnement des scolaires
- Déploiement du **dispositif BAFA** à l'échelle des 10 communes du territoire, afin de favoriser la formation des jeunes animateurs du territoire
- Pérennisation des **séjours jeunes** à l'échelle des 10 communes du territoire, avec un portage assuré par la communauté de communes

# 1/ Bilan du mandat 2020-2025

2023

- Suivi et accompagnement de la mise en œuvre des actions financées mise dans le cadre de **l'étude ECLAT**, pour accompagner le vieillissement de la population

En lien avec la commission santé et le CLS :

- Formation Santé Mentale des jeunes

2024

- Un nouveau local pour le **centre social ULAMIR**, pour améliorer les conditions d'accueil des habitants
- Lancement d'une **étude pour les Modes de garde Petite-enfance, enfance**, pour adapter l'offre aux besoins des familles
- **Renouvellement de la convention à Kaniri Ar Mor** avec une revalorisation financière pour consolider le partenariat
- Mise aux normes des locaux de la **crèche les poussins**

2025

- Renforcement du soutien apporté au **centre social**, sur le plan financier (revalorisation inflation et soutien au poste jeunesse) et partenarial
- Lancement de l'année de préfiguration d'un **Espace de vie sociale côté Aulne**
- Création d'un **poste chargé d'accès aux droits pour les jeunes** (expérimentation sur un ans), afin de faciliter leurs démarches et leur insertion citoyenne et sociale.

# 1/ Bilan du mandat 2020-2025

---

2026

## Les projets en cours

- **Harmonisation des critères d'accueil des ALSH** à l'échelle intercommunale, afin de garantir une offre plus lisible et équitable pour les familles (priorité issue de l'étude 2024 « Petite-enfance, enfance »)
- Elaboration d'un **Projet Educatif territorial** (PEDT) pour structurer et coordonner les actions en direction des enfants et jeunes sur l'ensemble du territoire et ce qui relève du soutien des communes ou de la CCPCAM
- **Renforcement et gouvernance du CLIC**, avec pour objectif d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées et de leurs aidants
- **Réaménagement de la Maison de l'emploi** pour optimiser l'accueil du public et les conditions de travail des partenaires.

En lien avec la commission Santé et le CLS :

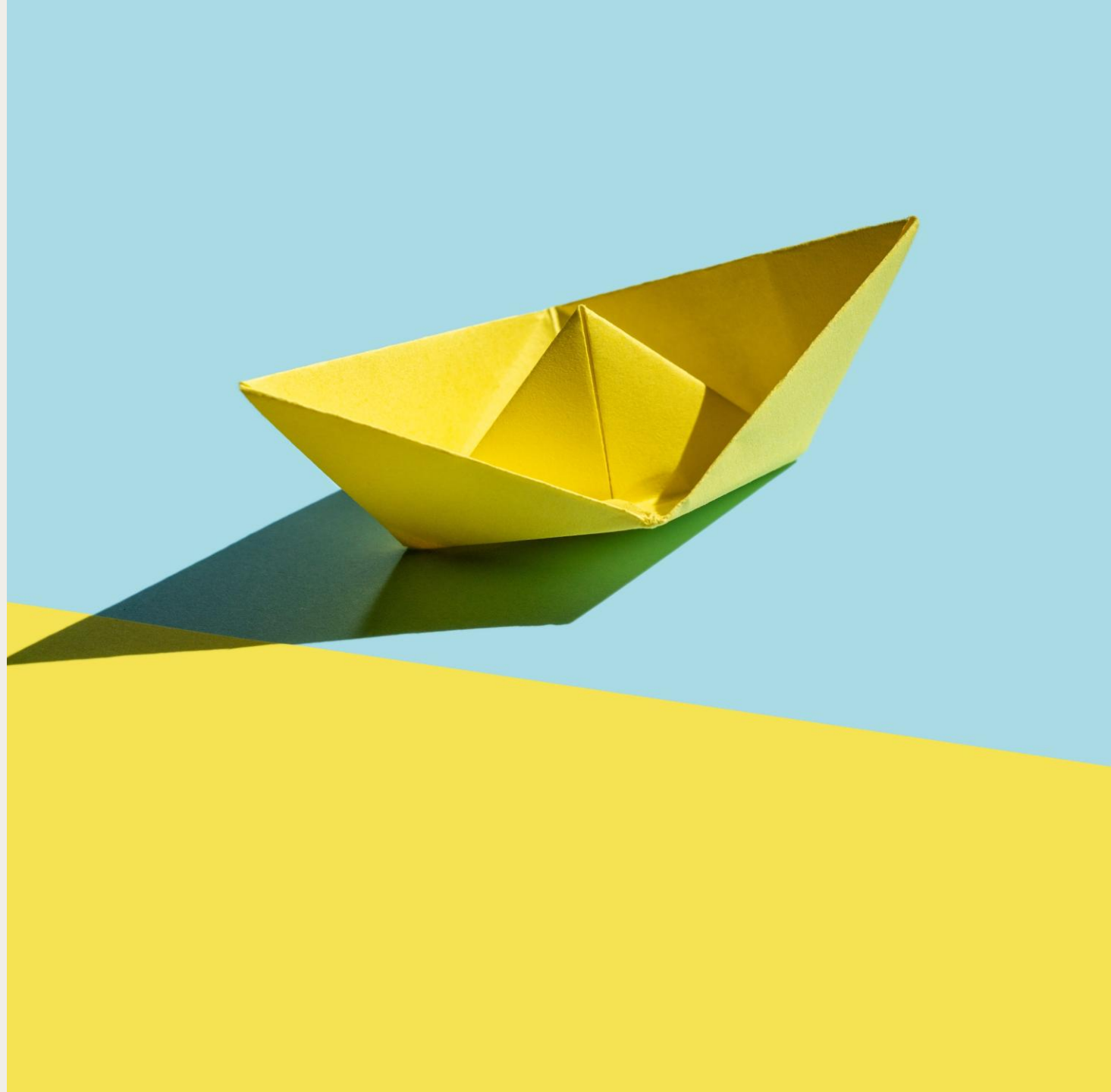
- Santé environnementale dans les EAJE : accompagnement aux changements de pratiques

## 2/ Bilan du fonctionnement de la commission

---



# 3/ Conventions avec les Centres nautiques



# Nouvelle structure de calcul de la prestation des centres nautiques

Proposition de calcul de la prestation pour la saison 2025/2026. Cette nouvelle approche vise à ajuster la prestation aux les variations économiques réelles qui impactent les centres nautiques au quotidien.

La méthode repose désormais sur une structure modulaire avec 80 % de part variable et 20 % de part fixe non révisable, garantissant ainsi stabilité et flexibilité.

Loyer

25 %

Indexé sur l'IRL (Indice de Révision des Loyers)

Reflète l'évolution réelle des coûts immobiliers et des baux commerciaux commerciaux

Masse salariale

40 %

Coefficient 257 Eclat

Composante principale pour s'adapter aux augmentations conventionnelles des salaires du secteur

Frais divers

15 %

Indexé sur le FSD (Frais et Services Divers)


Couvre l'évolution des coûts d'exploitation quotidiens

Part fixe

20 %

Non révisable

Socle de stabilité garantissant une base de référencement constante

 **Important** : Cette répartition garantit que 80 % de la prestation s'ajuste automatiquement aux réalités économiques, tandis que 20 % demeurent stables pour assurer une prévisibilité budgétaire minimale.

# Formule de calcul et demande de rétroactivité

## Formule d'augmentation globale

Le calcul annuel de la prestation se calculerait désormais selon une formule pondérée claire et transparente :

$$\text{Augmentation Globale (\%)} = (0,25 \times \% \text{Variation IRL}) + (0,40 \times \% \text{Variation Eclat}) + (0,15 \times \% \text{Variation FSD})$$

Cette formule permet une mise à jour juste et proportionnelle basée sur trois indices officiels reconnus, éliminant toute subjectivité dans le processus de révision tarifaire.

## Exemple pratique

Si l'IRL augmente de 3 %, le coefficient Eclat de 2,5 % et le FSD de 2 %, l'augmentation globale serait :

$$(0,25 \times 3) + (0,40 \times 2,5) + (0,15 \times 2) = 0,75 + 1,0 + 0,3 = \mathbf{2,05 \%}$$

1

Collecte des indices  
IRL, Coef 257 Eclat, FSD

2

Application de la formule  
Calcul pondéré automatique

3

Validation  
Révision annuelle officielle

## Demande de rétroactivité 2024/2025

Arbitrage : Le CNCM sollicite l'application rétroactive de cette nouvelle méthode de calcul dès la saison 2024/2025.



### 3/ Adhésion à des outils collaboratifs



# CTG dans ma poche

Plateforme accessible aux CAFs et signataires de la CTG



Pour faciliter le partage, les expériences et le travail collaboratif, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a créé la « CTG dans ma poche », un accès sécurisé pour les professionnels pour co-construire les projets.

Un outil collaboratif de suivi des plans d'actions pour des conventions territoriales globales (CTG)

Finalité

- renforcer le pilotage des conventions et des schémas au niveau local
- suivre la réalisation de la démarche en continu et échanger en temps réel.

## Quelques fonctionnalités :

- une feuille de route complète de la CTG
- un rétroplanning et un suivi graphique de l'avancement des actions
- un espace de collaboration instantanée entre acteurs habilités,
- des actualités
- une collection d'outils au service de l'évaluation.

# CTG dans ma poche

Plateforme accessible aux CAFS et signataires de la CTG



**COOPération**  
L'outil collaboratif des SDSF  
et des CTG

## Engagement de la CAF :

- Donne accès à la Plateforme « Coopération »

## Engagement de la communauté de communes:

- Respect de la confidentialité des données
- Nomme :  
Un responsable des habilitations « Coopération »  
Un responsable sécurité qui sera chargé des relations avec le responsable sécurité de la CAF

**Durée de la convention :** durée initiale de 12 mois reconduite tacitement par période de 12 mois de manière à couvrir la durée pluriannuelle de la CTG.

=> Mise en place d'une convention pour habilitier la communauté de communes à accéder à la plateforme

# Campagne coordonnée (expérimentation)



## Contexte

Loi plein Emploi du 18 décembre 2023 : mise en place d'une coordination renforcée des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, rassemblée au sein d'un réseau pour l'emploi.

France Travail a pour mission de concevoir et de mettre à la disposition des membres du réseau pour l'emploi des outils et des services numériques communs facilitant l'interopérabilité des systèmes d'information.

Dans le cadre de la gouvernance du réseau pour l'emploi au niveau local, un des objectifs est de coordonner les acteurs locaux de la relation entreprise (bassin d'emploi) autour d'une stratégie territoriale.

Un outil collaboratif pour  
l'accompagnement des  
entreprises en matière de  
recrutement

Finalité

- La réponse aux besoins des employeurs, l'accélération des recrutements et l'élargissement des opportunités d'emploi ;
- La formation des professionnels avec l'Académie France Travail ;
- Le pilotage par les résultats sur la base d'objectifs partagés ;
- La mise en place d'expérimentations dans les territoires afin de permettre la bonne prise en compte de leurs besoins et la réponse adaptée

# Campagne coordonnée

---



## Engagement de France Travail :

- Suivi de l'expérimentation
- Donne Accès aux outils numériques via une Plateforme en ligne « Mon Portail pro »

## Engagement de la communauté de communes:

Mobilise les ressources humaines nécessaires et désigne les personnes habilitées à :

- Réaliser la demande sur les plateformes permettant l'accès aux outils communs ;
- Exercer les fonctions de correspondant (Système d'information) ;
- Exercer les fonctions de responsable de gestion de comptes ;
- Consulter et utiliser les outils communs

Durée de la convention : prend fin le 31 décembre 2026 puis reconduite tacitement pour des périodes successives de 3 mois

**=> Mise en place d'une convention pour habilitier la communauté de communes à accéder à la plateforme**

---

# 4/ Informations et questions diverses



# Actualité du CLIC

## Actualité en date du 2 Janvier 2026

### ⇒ Arrêt du partenariat avec la CARSAT en 2026

Le CLIC de la Presqu'île de Crozon Aulne maritime réalisait des évaluations à domicile pour le compte de la CARSAT avec en contrepartie une rémunération pour chaque évaluation réalisée. Le montant estimé de ressource par an était de 9 000 euros.

La CARSAT souhaite faire appel à un seul opérateur pour la réalisation de ces évaluations.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le CLIC de la Presqu'île de Crozon Aulne maritime ne réalisera plus les évaluations => Perte financière et baisse d'une partie de l'activité. (rappel en 2023 : 77 évaluations à domicile ont été réalisées)

=> Présentation de l'étude en conférence des maires prévue le : 20 janvier 2026

# Démarche pour l'Harmonisation du fonctionnement des centres de loisirs

## Contexte et enjeux du projet

Aujourd'hui, les centres de loisirs communaux présentent des fonctionnements hétérogènes qui peuvent générer des incompréhensions pour les familles.



### Horaires variables

Des plages d'ouverture différentes selon les communes



### Modalités d'accueil


Des organisations et ressources humaines hétérogènes



### Tarification diverse

Des grilles tarifaires non harmonisées entre centres

La démarche d'harmonisation consiste à construire un cadre commun de fonctionnement, lisible pour les familles et sécurisant pour les élus, les équipes et les partenaires.

 **Une démarche en co-construction** : Cette démarche est pensée et mise en œuvre avec l'ensemble des communes de la communauté de communes, en associant progressivement les directions des centres, les responsables enfance-jeunesse, les DGS et les élus.

# Trois objectifs principaux

01

## **Garantir un niveau de qualité homogène**

Sur l'ensemble des accueils : conditions d'encadrement, sécurité, projets éducatifs et pédagogiques cohérents sur tout le territoire.

02

## **Rendre l'offre plus lisible et équitable**

Pour les familles : harmonisation des tarifs, horaires, modalités d'inscription et règles de vie dans tous les centres de loisirs.

03

## **Outiller la communauté de communes**

Pour piloter la politique enfance-jeunesse à l'échelle intercommunale : suivi des données, contractualisation avec la CAF et l'État, articulation avec la CTG.

---

## Cadre de référence commun

### **Fondements du projet**

- Diagnostic « enfance » réalisé en 2024
- Convention globale de territoire 2026-2029
- Principes éducatifs partagés : valeurs, inclusion, égalité

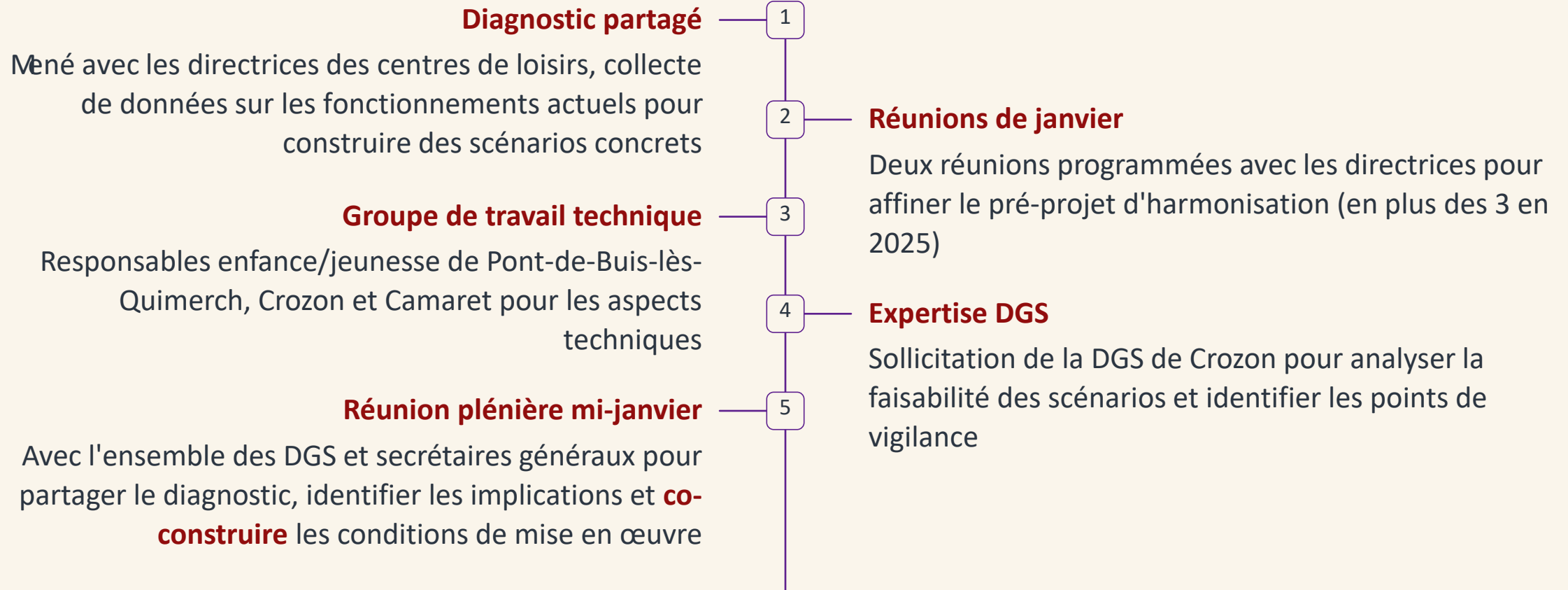
### **Clarification des rôles**

**Communes** : projet pédagogique, management d'équipe, animation au plus près des besoins

**Communauté de communes** : soutien CTG, outils communs, cohérence territoriale

# Démarche conduite et instances associées

Plusieurs étapes ont été engagées pour garantir une co-construction efficace et progressive du projet d'harmonisation.



☐ **Approche progressive** : Cette démarche limite la sollicitation des directions tout en garantissant la qualité des outils de travail et prépare efficacement les décisions à venir.

# Suites envisagées et calendrier



Formalisation du projet

Le projet sera formalisé par un contrat de partenariat entre le département et les communes. Ce contrat sera signé par le préfet et les maires des communes concernées.



Présentation en commission

Soumission à la commission enfance-jeunesse pour validation



Délibérations communales

Chaque commune se prononce en connaissance de cause

Mars 2026 : Validation du projet

Septembre 2026 : Mise en œuvre

Le projet d'harmonisation sera ainsi partagé, co-construit et adapté aux réalités du territoire, permettant à chaque commune de s'engager sur la base d'un cadre clair et opérationnel.